

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 MAI 2017

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. GROSJEAN. REVERDY. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BADAL. MILLAGE. GUILLERAULT. CHEVALIER-CONCHE. NOIR.

ABSENTS : M. CACHELEUX. (pouvoir à M. TOUSSAINT). Mme BRUNET. (pouvoir à Mme JOULIN). Mme DOREAU. M.MESTRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GROSJEAN

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

1 - TRAVAUX :

En l'absence de M. CACHELEUX, le Maire fait part des différents travaux en cours sur la commune.

➤ Fonds de concours travaux de voirie:

Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre doit réaliser des travaux supplémentaires de voirie sur les communes d'Arquian, Bouhy et Saint Amand en Puisaye pour un montant total de 7 000,00 €. Pour la commune de Saint-Amand-en-Puisaye, le montant des travaux supplémentaires s'élève à 4 000,00 €. Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le versement sous forme de fonds de concours de 4 000,00 € à la Communauté de communes de Puisaye-Porterre.

➤ Ecoles:

Les lucarnes en zinc des écoles ont été retirées par sécurité, car elles commençaient à menacer de tomber.

➤ Château:

L'entreprise Choux de Treigny a remis en état les rives de toiture où il manquait nombre d'ardoises, elle a aussi retiré la végétation qui poussait dans les murs. De plus, celle-ci a repris d'une façon générale l'ensemble des tabatières.

➤ Pont Dormant:

Les travaux du pont du château ont pris beaucoup de retard, l'entreprise évoque les intempéries pour le justifier. La réception aura lieu le 6 juin prochain.

➤ Route de Cosne:

Le Maire informe que notre agent des espaces verts, Jorge Ferreira-Martins, a semé des fleurs de jachère et du gazon sur les bords de la route de Cosne afin d'embellir les bas-côtés. C'est pour protéger ces semis que des barrières Vauban sont installées sur les accotements.

➤ Cube:

Les travaux de réfection de la toiture du Cube interviendront cette année. Des devis ont été établis par plusieurs entreprises, et celui de Rodolphe Pascualt a été retenu pour un montant de 38.974,37 €. En attendant, le Maire indique que la déclaration de travaux sera adressée pour instruction à l'architecte des Bâtiments de France dans les prochains jours.

.../...

2 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS POUR LA DECHETTERIE:

Vu les conventions de mise à disposition des parcelles D1941 et D1943 propriétés de la commune de Saint-Amand-en-Puisaye à la Communauté de communes Puisaye Nivernaise puis du Syndicat Mixte de la Puisaye par convention depuis le 26 septembre 2000 au titre de l'exploitation de la déchetterie,

Vu la convention jointe actualisée au 1^{er} janvier 2017;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit des terrains accueillant la déchetterie sise à Saint-Amand-en-Puisaye (parcelles D1941 et D1943).

- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

3 - TELEPHONIE MOBILE :

Le Maire explique que FREE MOBILE qui doit implanter une antenne relais prochainement sur la parcelle de la commune cadastrée ZL 38 "Champ de la Vigne", a vu sa déclaration préalable refusée au regard du PLUI. Ce règlement restreint cette zone dite à urbaniser, à vocation uniquement sanitaire et sociale.

A ce titre, le Président de la Communauté de communes a interpellé le Sous-Préfet pour trouver une issue favorable à ce dossier et de façon urgente, considérant la situation en "zone blanche" de la commune. Suite à ces échanges, un accord a été conclu qui nécessite de réviser le PLUI mais non suspensif pour le projet. Le pylône-relais pourra donc être installé courant du mois de juillet.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

4 / 1 : Fermage :

Le Maire informe que le fermage détenu par M. CAVOY sera cédé à M. CHARRAULT qui reprend en totalité l'exploitation. Une discussion s'engage sur le montant actuel du quintal de blé pour déterminer le prix de location, il est évalué à trois quintaux l'hectare, soit 70,11 €. Les parcelles étaient déclarées en exploitation par M. CAVOY à la MSA. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le bail rural avec M. CHARRAULT.

4 / 2 : Fantastic Picnic:

Le Maire donne la parole à Mme GROSJEAN pour l'organisation du Fantastic Picnic à St Amand. L'opération gourmande et festive se déroulera dimanche 24 septembre de 9h à 17h dans le parc du château de St Amand.

Au programme: randonnée le matin, apéritif offert dans le parc du château, puis repas sur réservation ou pique-nique "tiré du panier". L'après-midi sera dédié à la détente avec des balades en calèche dans le parc, jeux géants en bois, cor de chasse, animations par les Vilains véronois.

Mme GROSJEAN précise que la Communauté de communes octroie une subvention de 500,00 € à l'Office de tourisme pour l'organisation du Fantastic Picnic. Elle demande si la commune peut participer aussi sous forme d'une subvention ou du paiement d'une prestation.

Le conseil accepte le versement d'une subvention de 150,00 € pour participer à cette manifestation.

4 / 3 : Subvention exceptionnelle - Amis du Musée du Grès:

Le Maire expose au conseil municipal l'acquisition par l'association des Amis du musée du grès lors du printemps de la céramique de collection d'une pièce de Pointu, un célèbre céramiste de Puisaye. Le Maire propose que la commune verse une aide exceptionnelle de 360,00 € pour l'acquisition de cette pièce, qu'elle récupérera pour enrichir la collection du Musée de St Amand, sur l'initiative du Conservateur des Musées.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 360,00 € à l'association des Amis du musée pour la cession de l'oeuvre de Pointu.

4 / 4 : Délivrance des cartes nationales d'identité:

Suite à la décision de la Préfecture de retirer la délivrance des cartes nationales d'identité aux communes non équipées de dispositifs de recueil (appareils pour empreintes biométriques), le Maire a écrit au Préfet pour demander la réhabilitation de cette disposition à St Amand, en raison du manque de mobilité des habitants et de la distance à parcourir pour faire un titre d'identité (20 km pour Donzy ou Cosne-sur-Loire, deux allers-retours sont nécessaires donc 80 km!). Copies de ce courrier avaient été adressées à Messieurs les Sénateur et Député, qui ont ensuite défendu la position du Maire par écrit au Préfet. Le Maire donne lecture de ces courriers à l'assemblée.

4 / 5 : Société des Amis du château de St Amand-en-Puisaye:

En préambule, le Maire fait part de la création d'une association dénommée Société des Amis du château de St Amand-en-Puisaye, pour contribuer à la remise en état du château, par le biais d'actions diverses. Puis il donne lecture du courrier qu'il a reçu de cette association.

Celle-ci souhaiterait s'atteler à la rénovation du sol de la salle de garde, identique à l'origine. Un devis a été sollicité à une de nos artisans-potiers, Diana Hajdu, pour la fabrication des carreaux en terre cuite nécessaire à cette réalisation. Ne disposant pas de fonds suffisants pour démarrer ce projet, une souscription est lancée pour l'achat d'un carreau à 15€ permettant à chacun de "mettre sa pierre à l'édifice!..."

Par ailleurs, l'association fait appel à tous les artistes en herbe (ou confirmés) pour une journée dédiée à la reproduction du château, peinture ou dessin jeudi 6 juillet, les oeuvres seront exposées au château lors des Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre.

4 / 6 : Komaziou:

Le Maire rappelle l'existence d'une nouvelle association, Komaziou, qui a créé une cantine associative sur la commune baptisée "Mémés coco". Il donne lecture du courrier reçu, pour une demande de dérogation au titre de l'accessibilité. Le local occupé est un bâtiment surélevé d'une cinquantaine de centimètres, ce qui rend l'accès difficile.

Si l'association peut bénéficier à titre temporaire des trois places de parking jouxtant sa parcelle, elle sollicite aussi la possibilité d'y implanter une terrasse aux fins de rendre accessible cet établissement, par une pente douce (-5 cm/mètre). Ce projet serait programmé pour l'été 2018. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

4 / 7 : Le Jardin partagé de la Charmille :

Le Maire donne la parole à M. REVERDY pour la commission environnement. L'élu explique que l'équipe du Jardin partagé de la Charmille sollicite la possibilité d'installer 1 bac ou 2 dans l'esprit du carré potager, derrière l'Amarante côté Cube. La technique utilisée pour les plantations dans ces carrés consiste à se servir de différents déchets verts en alternant les couches (jardin en lasagne). Une présentation est proposée par Mme COMMERNAC.

Le conseil municipal, au regard de la protection du site autour du château et des communs, et de la convention signée entre la Communauté de communes et l'association, s'oppose à l'installation de ces carrés. Cependant, un autre lieu dans la commune pourrait être trouvé pour leur installation.

Par ailleurs, l'association demande si la commune peut déposer du concassé à l'entrée du Jardin, route de St Vérain. Les élus acceptent.

4 / 8 : Piste d'éducation routière:

Le Maire donne lecture du courrier que l'association de Prévention routière a adressé à la mairie. Il s'agit de l'organisation de la finale départementale de la piste d'éducation routière le 7 juin à 10h à Nevers. Deux élèves de la commune y participeront. Les élus sont cordialement invités à s'y rendre.

.../...

4 / 9 : Balade à moto :

Le Préfet de la Nièvre a adressé pour information un récépissé de déclaration de manifestation sportive au Maire. Une balade à moto est ainsi programmée de Romorantin (41) au Château de Guédelon, en passant notamment par St Amand le 11 juin.

4 / 10 : Mise à disposition du gymnase :

Une association de parents d'élèves d'Annay-Arquian souhaite organiser un loto et sollicite l'utilisation du gymnase de la commune, même à titre payant.

Une discussion s'engage sur le principe d'accorder cette salle à d'autres vocations que sportives mais aussi à des associations hors commune. Aucune décision n'est prise pour l'instant, le Maire propose d'y réfléchir et de prendre position au prochain conseil.

4 / 11 : Radars pédagogiques :

Le Maire indique que les radars pédagogiques de la commune ont été commandés à l'entreprise Elan Cité, qui, aujourd'hui propose un contrat de service de maintenance de 199,00 € HT/ an.

Le conseil municipal se prononce contre. A ce sujet, plusieurs élus évoquent le problème de sécurité à l'entrée de St Amand route de St Sauveur, aux abords du collège. Ils demandent que la commune se dote d'un dispositif signalétique fort pour faire ralentir les automobilistes à cet endroit. Le conseil se prononce favorablement pour l'achat d'un radar pédagogique à installer à l'entrée de la commune, avant le collège.

4 / 12 : Four de la Maison de la mémoire potière :

Un des artisans oeuvrant à la Maison de la mémoire potière demande s'il peut acquérir le four à gaz qui se trouve dans un des ateliers pour un prix modique. M. CACHELEUX a été voir l'état du four et des brûleurs, il souligne qu'ils sont en bon état, et qu'il faudrait tout démonter en totalité pour pouvoir sortir le four, au regard de sa taille. Le conseil municipal se prononce contre la vente du four de potier.

4 / 13 : Remerciements :

- Monsieur Jean-Yves GUILLERAULT remercie la commune pour le prêt de la salle du gymnase lors de la démonstration de karaté.

- Madame TIRMANT remercie les élus pour le banc installé route de Bitry.

- Madame Andrée NOEL remercie pour le goûter des anciens et la photographie qui lui a été adressée.

6 - INTERVENTIONS DES ELUS:Intervention de Mme GROJEAN:

Mme GROSJEAN propose d'organiser un forum des associations sur la commune dans le parc du château avec des stands côté Musée du Grès dimanche 24 septembre à lors du Fantastic picnic. Du matériel supplémentaire (barnums, chaises, stands, ...) sera emprunté si nécessaire aux communes alentour.

Intervention du Maire:

Le Maire prévient au sujet de l'association Canton en fête qu'elle est dissoute et que la commune percevra à ce titre un reliquat d'un montant de 3.000,00 €, après partage entre les autres communes. Le Maire précise que la somme reviendra au Comité des fêtes. Il est toujours question d'organiser le Comice en 2018.

Intervention de M. BADAL:

L'élu explique que le dépliant sur St Amand n'est pas finalisé, car il y a beaucoup d'informations à intégrer au document. Concernant le magazine municipal, il est terminé, mais en phase de relecture.

.../...

S'agissant de la Fête de la Musique, M. BADAL indique que la programmation est fixée ainsi que la partie technique (il y aura une scène couverte), il restera à intégrer le défilé de mode de M. POIROT dans la manifestation en début d'après-midi.

Intervention de M. REVERDY:

M. REVERDY annonce que les panneaux d'affichage sont installés dans les hameaux de la commune. Par ailleurs, il tient à témoigner du succès des animations autour de "C'est l'printemps à St Amand!" porté par le Centre social. Et de préciser que, hormis des grenouilles, c'est un triton crêté qui a été découvert dans la mare du parc du château.

Il souhaite aussi faire part de la nécessité d'intervenir sur la Renouée du Japon, une espèce végétale invasive que l'on rencontre beaucoup trop sur la commune.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,
Mme GROSJEAN